

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
A l'occasion de la « FÊTE NATIONALE »

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la « Fête nationale » le jeudi 13 juillet 2023 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

ARRETE n° 2023 – 224

ARTICLE 1 : Pour permettre le bon déroulement de la « FÊTE NATIONALE », les restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place à compter du 13 juillet à 18h jusqu'au 14 juillet 2023 à minuit :

- Le haut de la rue de Paris (entre la rue de Dion et la rue Amaury) sera fermé.
- Le bas de la rue Amaury (entre la place R. Brault et la rue de Paris) sera fermé.
- Le bas de la place de la Libération sera fermé à la circulation routière. Les véhicules empruntant le haut de la rue Amaury devront impérativement se diriger vers le haut de la Place de la Libération les conduisant à la rue Saint Laurent.
- La rue Péteau de Maulette en totalité et la rue de la Treille (de la rue de Paris à la rue St Pierre) seront interdites à la circulation. Des barrières neutraliseront l'accès par le bas de la rue Péteau de Maulette.
- La Place Robert Brault sera fermée au stationnement afin de permettre la pose de six barrières pour entourer le matériel de l'orchestre jouant durant le bal.
- La rue normande sera fermée (à l'angle de la rue de Versailles)
- La place R. Brault sera totalement fermée à la circulation et au stationnement (depuis l'entrée de la poste)

ARTICLE 2 : La retraite aux flambeaux du 13 juillet au soir partira de la mairie vers 22h pour un retour Place Robert Brault.

ARTICLE 3 : Les festivités prendront fin à minuit le 14 juillet. Les terrasses des établissements devront être fermées et la circulation de nouveau ouverte.

ARTICLE 4 : L'accès aux véhicules de secours et d'incendie devra être maintenu durant toute la durée des festivités.

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 6 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

A Montfort l'Amaury, le 11 juillet 2023

Hervé PLANCHENAULT
Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines

